

## **Société d'Equipement du Département du Doubs - Conseil d'Administration - Désignation de deux délégués du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 18 décembre 1959, le Conseil Municipal a accepté de participer à la Société d'Equipement du Département du Doubs et en a adopté les statuts.

En conséquence, la Ville est représentée au Conseil d'Administration de cette société par deux Conseillers Municipaux dont le mandat prend fin avec celui de l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal venant d'être renouvelé, il convient de procéder à la désignation des deux nouveaux délégués de la commune de Besançon, étant précisé que l'un d'entre eux siégerait aux assemblées générales de la SEDD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Robert SCHWINT et M. Daniel ANTONY pour assurer la représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SEDD,

- désigne M. Robert SCHWINT pour assurer la représentation de la Ville de Besançon au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société,

- autorise ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.